

**Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/796
24 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE POLICE
CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1141 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 28 novembre 1997, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte de la mise en oeuvre du mandat de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) tous les trois mois à compter de l'adoption de la résolution. Il décrit les activités de la MIPONUH et l'évolution de la situation dans la zone de la mission depuis le 28 mai 1998, date de mon dernier rapport (S/1998/434).

II. SITUATION POLITIQUE

2. La crise institutionnelle en Haïti dure maintenant depuis plus d'un an et les efforts faits depuis mon rapport précédent pour la régler n'ont pas encore abouti. Lorsque la nomination de M. Hervé Denis au poste de Premier Ministre a été rejetée, le 15 avril 1998, le Président René Préval a ouvert des négociations avec les partis politiques représentés au Parlement afin de parvenir à un accord sur le nom et le programme d'un nouveau premier ministre, la mise en place d'un nouveau conseil électoral provisoire (CEP) et la tenue d'élections législatives et locales.

3. La communauté internationale s'est à plusieurs reprises déclarée vivement préoccupée par la durée de cette crise politique. Les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Espagne et de France en Haïti ont effectué une démarche auprès du Président Préval le 11 juin 1998, pour lui faire savoir que l'Union européenne (UE) s'inquiétait de cette absence de Premier Ministre et souligner que la poursuite de la crise empêchait la reprise de l'assistance internationale. Le 16 juin, les Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, accompagnés de mon Représentant et du Directeur exécutif de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), ont effectué une démarche analogue auprès du Président Préval pour souligner combien il importait de régler la crise politique. Le lendemain, ils ont renouvelé ce message lors d'entretiens avec le Président de la Chambre des députés et le Président du Sénat.

4. Après de longues négociations, un accord a été conclu entre le Président Préval et l'Organisation du peuple en lutte (OPL), qui est le parti le plus représenté au Parlement. Toutefois, les forces politiques représentées au

Parlement et dans les assemblées locales ne sont pas toutes parties à cet accord. Le 15 juillet, le Président a désigné le Ministre de l'enseignement, M. Jacques-Édouard Alexis, au poste de Premier Ministre. Une semaine plus tard, il a dissous le Conseil électoral, lorsque les deux derniers des neuf membres de celui-ci ont présenté leur démission.

5. À la Chambre des députés, le Groupe antinéolibéral a déclaré qu'il était opposé à la nomination de M. Alexis parce que celui-ci tenait à faire de l'ajustement structurel une composante de sa politique économique. Le Premier Ministre désigné continue de tenir des consultations avec des députés et des sénateurs afin que les chambres ratifient sa nomination et approuvent son programme.

6. Des éléments du parti Lafanmi Lavalas ont contesté la décision tendant à créer un nouveau Conseil électoral provisoire, faisant valoir que la Constitution de 1987 prévoit la mise en place d'un conseil permanent. Toutefois, l'idée de constituer un conseil permanent avant les prochaines élections ne bénéficie guère de soutien sur la scène politique, car les représentants qui seraient censés soumettre une liste de candidats pour constituer ce conseil ont été élus lors des élections contestées du 6 avril 1997. Dans ces conditions, un conseil permanent ne susciterait pas la confiance nécessaire à la tenue d'élections libres et honnêtes. Il est encourageant de noter que, ces derniers jours, le Président Préval a engagé des discussions avec le corps législatif et le corps judiciaire en vue de la constitution d'un conseil provisoire.

7. Selon un certain nombre de forces politiques, dont l'OLP et Lafanmi Lavalas, des élections législatives et locales devaient être organisées avant la fin de l'année, comme prévu par la loi électorale (voir S/1998/434, par. 8); toutefois, la condition préalable à la tenue de ces élections – à savoir un conseil électoral provisoire qui soit opérationnel – n'est pas encore remplie. Le Président Préval a déclaré que les élections devraient être reportées en 1999.

8. Divers incidents survenus récemment donnent à penser que la tension augmente en Haïti, ce qui est source de préoccupation. Le meurtre d'un prêtre bénéficiant d'une grande popularité, le 3 août, a été présenté comme un assassinat politique. Un certain nombre de personnes soupçonnées d'atteinte à la sûreté de l'État et de trafic des drogue ont été arrêtées ou sont recherchées par la Police nationale haïtienne, parmi des rumeurs de complot duvaliériste. La police a catégoriquement réfuté les accusations de Lafanmi Lavalas qui s'est maintenant distancée publiquement de la politique du Gouvernement. En outre, le Directeur de la police judiciaire a présenté sa démission le 13 août, arguant de divergences de vues sur les politiques à suivre. Mon Représentant en Haïti surveille la situation et suit de près les enquêtes que la Police nationale continue de mener.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION DE POLICE CIVILE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

9. On se souviendra que, lorsqu'il a créé la MIPONUH, le Conseil de sécurité a décidé que la mission se composerait de 300 policiers civils ou plus, dont une

/...

unité spéciale de 90 hommes déployée avec le personnel d'appui nécessaire, et qu'elle serait chargée de continuer à aider le Gouvernement haïtien en fournissant appui et assistance pour la professionnalisation de la Police nationale haïtienne. Au 15 août 1998, la composante police civile de la MIPONUH comprenait 284 policiers originaires de 11 pays (voir annexe).

10. L'unité spéciale continue d'être basée à Port-au-Prince et les autres policiers sont déployés dans la capitale et dans les neuf départements. Pendant la période considérée, la MIPONUH a continué à axer son action sur la formation d'officiers de police et sur la surveillance du comportement professionnel des policiers. En outre, elle a offert une assistance pour la rénovation des postes de police de l'Artibonite et du département du Sud dans lesquels se trouvent des policiers civils de la Mission, et elle a mis cinq embarcations à la disposition de la police, à titre temporaire, pour qu'elle puisse mieux patrouiller le long de la côte.

11. La Mission continue de coordonner étroitement ses activités avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des programmes bilatéraux, tels que ceux du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la France. Elle collabore aussi avec la MICIVIH afin de sensibiliser les membres de la Police haïtienne aux questions des droits de l'homme.

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

12. Pendant la période considérée, la Police nationale haïtienne a continué de faire des progrès dans l'exercice de ses fonctions de maintien de l'ordre et il semble que les rapports entre policiers et Haïtiens se soient sensiblement améliorés. Un nouveau Directeur de l'administration a été nommé à la direction de la police, ce qui devrait améliorer le fonctionnement de la police. Depuis le 10 août, un officier de police civile collabore étroitement avec le Directeur au sujet des principales questions administratives. Toutefois, la démission du Directeur de la police judiciaire (voir par. 8 ci-dessus) laisse vacant un poste d'une importance cruciale.

13. On se souviendra que, dans son rapport du 12 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1, par.20), mon prédécesseur avait identifié plusieurs critères qui permettaient d'évaluer les résultats obtenus par la nouvelle force de police. En coordination avec la MIPONUH, la police a effectué au mois de juillet une étude qualitative de son comportement, sur la base de ces critères. Il en est ressorti que, malgré les contraintes auxquelles elle continue d'être soumise, des progrès réguliers ont été faits dans certains domaines, en particulier dans celui – important – du maintien de l'ordre au niveau de la collectivité.

14. Le 13 août, une cérémonie, à laquelle ont assisté le Directeur général et l'Inspecteur général de la police, a été organisée à Port-au-Prince, pour marquer la fin du stage de formation de 108 gardiens de prison. L'arrivée de ces nouveaux gardiens devrait régler certains des problèmes qui se posent dans les prisons et les centres de détention. Un autre groupe de gardiens a entamé à son tour un stage de formation.

15. Depuis mon dernier rapport, la MIPONUH a aidé la police à renforcer sa capacité de surveiller les zones frontalières et de protéger l'environnement dans le sud-est en empêchant la destruction illégale des forêts.

16. Le Directeur général de la police a récemment décrit à l'intention de mon Représentant les problèmes qui se posaient dans trois domaines : la structure de commandement, l'administration de la police et le comportement des policiers dans leurs rapports quotidiens avec le public. Dans les mois à venir, ces trois domaines seront considérés comme prioritaires dans les activités de formation. L'efficacité de la police, cela dit, continue de se heurter à des contraintes d'ordre financier, matériel et logistique. Le manque de ressources, en particulier véhicules et matériel de communications, est particulièrement aigu dans les zones les plus isolées du pays.

17. Le trafic de drogues et de véhicules, qui ne cesse de se développer, ainsi que la criminalité liée à la drogue constituent pour la police un problème majeur. Elle a déjà saisi des quantités importantes de cocaïne, de marijuana et d'héroïne, mais le démantèlement des gangs criminels reste sa principale priorité. Toutefois, les lacunes du système judiciaire continuent d'entraver ses efforts et encouragent la population à faire elle-même la justice.

18. La police a enregistré un revers au début du mois : un policier ayant tiré sur un habitant de la ville, des émeutes ont éclaté à Cabaret. Les policiers se sont enfuis lorsque le sous-commissariat a été mis à sac. L'ordre a par la suite été rétabli, mais la situation reste tendue dans la ville.

19. Il est préoccupant de noter qu'il arrive encore que des policiers fassent un usage excessif de la force lors d'arrestations et, d'une manière générale, ne respectent pas strictement les règles. Pour s'attaquer à ce problème, le bureau de l'Inspecteur général continue de faire le nécessaire pour se débarrasser des policiers dont le comportement risquerait de porter atteinte au prestige de l'ensemble de la force. Il est essentiel que ces efforts se poursuivent si l'on veut maintenir la crédibilité de la police. À cet égard, il est inquiétant de noter que des policiers ont récemment été mis en examen, soupçonnés de participer à de vastes trafics de drogues, et il importe que cette question soit réglée de façon efficace et transparente par le bureau de l'Inspecteur général et la Direction générale de la police de façon à limiter les dégâts.

20. À la fin du mois de juillet, une équipe de consultants internationaux a procédé à une évaluation officielle du projet d'assistance technique du PNUD. Malgré quelques critiques dans certains domaines, le rapport était dans l'ensemble positif. Sa conclusion était la suivante : "Il est exact que des progrès extraordinaires ont été faits ces trois dernières années pour renforcer la Police nationale haïtienne, mais il est exact aussi que cette institution demeure extrêmement fragile et que, si ce renforcement ne se poursuit pas, elle risque fort de s'effondrer". Il était dit aussi dans le rapport que l'assistance apportée à la police par la communauté internationale s'était révélée être un bon investissement, mais que cette initiative se solderait par un échec si l'assistance n'était pas maintenue.

V. L'APPAREIL JUDICIAIRE

21. La loi sur la réforme de la justice, adoptée le 7 avril 1998, n'a pas encore été promulguée, mais des mesures importantes n'en ont pas moins été prises dans ce domaine (voir aussi A/52/986, sect. III.D). Le 6 juillet, lors d'une réunion au Palais national, la Commission préparatoire de la réforme des lois et de la justice a présenté un plan stratégique de réforme judiciaire sur cinq ans, qui vise trois grands objectifs : renforcer la poursuite des buts stratégiques, les programmes et les services du Ministère de la justice; étoffer les institutions judiciaires et mettre progressivement en place des pratiques judiciaires nouvelles; faire participer plus activement la population et la société civile à la réforme et à l'administration de la justice. À court terme, la Commission prévoit de se consacrer surtout aux domaines ci-après : renforcement du Ministère de la justice, modernisation des cours et tribunaux, réforme de la justice pénale, lutte contre l'impunité, traitement des jeunes délinquants, participation de la société civile, et mise en place de dispositifs de suivi. Les progrès seront les bienvenus dans tous ces domaines hautement importants.

22. Des personnalités se sont rendues en Haïti durant la période considérée pour chercher à obtenir justice pour les victimes du coup d'État. Sur la demande de la MICIVIH, un expert de l'ONU spécialiste des questions d'impunité, Louis Joinet (France), magistrat à la Cour de cassation, a séjourné en Haïti du 8 au 17 juillet et rencontré les victimes du massacre de Raboteau de 1994 et leurs représentants. Du 2 au 8 août, une délégation ayant à sa tête Adolfo Esquivel (Argentine), lauréat du prix Nobel de la paix, s'est rendue dans le pays sur la demande de l'association haïtienne Fondation 30 septembre, avec l'aide de la MICIVIH.

23. Des initiatives encourageantes ont été lancées récemment pour améliorer l'administration de la justice, surtout en ce qui concerne la détention préventive. Le Bureau de contrôle de la détention préventive, inauguré le 17 juin au Pénitencier national de Port-au-Prince, a pour objectif de réduire le nombre élevé de personnes placées en détention préventive. Les visites des juges de paix dans les prisons se sont multipliées, et la coopération s'est faite plus étroite entre les représentants de l'appareil judiciaire et le BUCODEP. Il faut noter aussi qu'Haïti a reconnu la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

24. Nombre des juges sortis en mai dernier de l'École de la magistrature (voir S/1998/434, par. 23) sont désormais en poste dans des tribunaux de l'ensemble du pays. On n'a pas encore commencé à préparer la sélection et la formation d'une classe nouvelle de juges. Mais un programme de formation conjointe sur les enquêtes criminelles, destiné aux membres de la police judiciaire et de la magistrature, a démarré à l'École de la magistrature le 3 août, avec l'aide de la MIPONUH et de la MICIVIH.

25. La MIPONUH et la MICIVIH s'inquiètent l'une et l'autre du manque de ressources dont souffre le Bureau de protection du citoyen, créé en novembre 1997. Les difficultés financières auxquelles il doit faire face le restreignent dans l'action qu'il a entreprise pour réaliser son mandat, qui est de protéger les citoyens contre les mauvais traitements des autorités. Comme il est

/...

indispensable de continuer à consolider la démocratie en Haïti, il importe que les pouvoirs publics donnent à cette institution, en coopération avec la communauté internationale, les moyens de s'acquitter convenablement de sa tâche.

VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

26. Les politiques économiques du Gouvernement haïtien s'inscrivent toujours dans le cadre du programme-test convenu avec les institutions de Bretton Woods, dont un élément crucial est la définition d'un plan de développement visant à satisfaire les besoins les plus urgents de la population par l'investissement public. Seulement, la crise politique prolongée a eu des effets néfastes sur l'investissement public qui, en Haïti, est financé en majorité par des sources extérieures.

27. Une mission d'évaluation du Fonds monétaire international s'est rendue en Haïti en juillet 1998 pour étudier l'exécution du budget national et entamer des pourparlers sur les préparatifs du budget de l'an prochain. Selon elle, la lutte contre l'inflation a connu quelque succès, permettant d'en ramener le rythme à 10 % au premier semestre de 1998, contre 16 % en 1997. La mission a toutefois constaté que le recouvrement des recettes avait été bien inférieur au montant recherché dans plusieurs domaines importants.

28. Le système des Nations Unies pour le développement continue à jouer en Haïti un rôle crucial à l'appui des initiatives de développement qui visent à épauler les groupes les plus pauvres de la population haïtienne par des programmes sociaux et de production financés par les organismes. Sept groupes de travail créés en mai 1998 dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général s'efforcent toujours de maximiser les retombées favorables des activités de développement des Nations Unies. En juillet, la Banque mondiale a nommé un nouveau représentant résident pour Haïti, pourvoyant ainsi un poste resté longtemps vacant.

29. Le PNUD joue toujours un rôle important dans le processus de transition en Haïti, essentiellement en poursuivant les activités engagées au titre du programme de pays. Outre ses interventions classiques pour la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, le Programme appuie deux projets, l'un de renforcement des capacités dans la Police nationale haïtienne, l'autre de réforme pénitentiaire. En outre, il coopère étroitement avec la MICIVIH et les donateurs pour faire avancer la réforme de l'appareil judiciaire, et aider le Bureau de protection du citoyen à s'acquitter de sa tâche. Il est à noter toutefois que la réforme pénitentiaire, qui est absolument indispensable, risque d'être compromise par le manque de fonds si le PNUD ne reçoit pas rapidement de ressources nouvelles à cette fin.

30. Le PNUD a publié en juillet 1998 un rapport final et un état financier concernant son assistance aux élections de 1996 et 1997, financée conjointement au moyen d'un fonds d'affectation spéciale par le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon et la Norvège. Les restrictions financières que connaît actuellement le PNUD, qui ont incité les pouvoirs publics à rechercher d'autres fonds pour contribuer au cofinancement des

activités menées sous l'égide du PNUD, font que ce dernier ne pourra apporter d'aide aux prochaines élections législatives que si les donateurs bilatéraux et autres sont disposés à fournir les ressources financières voulues en temps utile.

VII. OBSERVATIONS

31. La communauté internationale demeure profondément préoccupée par le fait qu'Haïti soit toujours sans gouvernement plus d'un an après le début de la crise politique actuelle. Les problèmes politiques et économiques y sont énormes, et il est impensable qu'aucun puisse être réglé en l'absence d'un gouvernement opérationnel. Les observateurs s'accordent généralement à voir dans la persistance de l'impasse politique des risques graves pour la fragile démocratie haïtienne. Les répercussions sont graves aussi pour le développement économique, et portent atteinte à l'assistance internationale. J'appelle donc une fois de plus les autorités et les dirigeants politiques haïtiens, surtout les législateurs, à persévérer dans les efforts qu'ils ont engagés pour sortir de la crise, de manière que la nomination d'un nouveau premier ministre puisse être approuvée sans autre retard. La population haïtienne a le droit d'avoir un gouvernement, faute de quoi le développement du pays ne saurait progresser.

32. Il est de la plus haute importance par ailleurs que des mesures concrètes, notamment la création d'un conseil électoral provisoire, viennent préparer les prochaines élections locales et législatives et que ces élections soient libres, régulières et transparentes. L'Organisation des Nations Unies est prête à envoyer quelques experts internationaux aider le conseil électoral provisoire si les autorités haïtiennes le lui demandent.

33. Si la formation et le comportement de la Police nationale haïtienne ont progressé, la mise en place d'une force de police efficace, élément fondamental du processus démocratique, n'en reste pas moins une tâche longue et ardue. Il est généralement admis désormais qu'il faudra poursuivre la formation internationale de la Police nationale haïtienne pour en renforcer les capacités et en consolider les progrès. Il faudra donc tenir au cours des prochains mois des consultations avec les autorités haïtiennes relativement au rôle que la communauté internationale est appelée à jouer à moyen et à long terme dans la formation de la Police nationale haïtienne.

34. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser à mon Représentant et chef de la MIPONUH, M. Julian Harston, au commissaire de police, le colonel Claude Grudé, ainsi qu'au personnel international et au personnel local de la Mission, mes remerciements pour leur dévouement et leur soutien aux activités des Nations Unies en Haïti.

ANNEXE

Composition de la Mission de police civile des Nations Unies
en Haïti, au 15 août 1998

Pays	Unité spéciale	Élément principal
Argentine	140	6
Bénin		6
Canada		24
États-Unis d'Amérique		30
France		36
Inde		3
Mali		19
Niger		5
Sénégal		8
Togo		6
Tunisie		1
Total partiel	140	144
Total		284

